

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **19 mars 2012**

Délibération n° 2012-2809

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Partenariat avec le club sportif Société anonyme sportive professionnelle (SASP) Asvel Basket - Attribution d'une subvention à l'association Asvel Basket pour la saison 2011-2012**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité**

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 mars 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 20 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Passi (pouvoir à M. Jacquet), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Huguet (pouvoir à M. Havard), Lambert (pouvoir à M. Nissanian), Mmes Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. David G.).

Absents non excusés : M. Barge, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 19 mars 2012**Délibération n° 2012-2809**

commission principale : développement économique

objet : **Partenariat avec le club sportif Société anonyme sportive professionnelle (SASP) Asvel Basket - Attribution d'une subvention à l'association Asvel Basket pour la saison 2011-2012**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 février 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2004-2044 du 12 juillet 2004, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé le transfert de compétence relatif au soutien financier aux clubs sportifs professionnels à compter du 1er janvier 2005. Elle a, à cette occasion, décidé de retenir la mission d'intérêt général relative au perfectionnement et à l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans les centres de formation des clubs professionnels, telle que définie par le décret n° 2001-828 du 4 septembre 2001 codifié par l'article L 113-2 du code du sport.

Ce transfert a été effectué par l'arrêté préfectoral n° 4638 du 7 décembre 2004.

Le contexte de la délibération

Depuis 2010, un travail partenarial est effectué avec les clubs sportifs sur l'activité de leur centre de formation et leur ancrage dans le tissu sportif et associatif local. Ce travail permet de situer la stratégie de chaque club en matière de formation, dont ses perspectives à moyen terme, d'évaluer les cibles de son action et l'évolution de ses principaux indicateurs d'activité. Ces éléments sont ensuite confrontés au budget annuel prévisionnel du centre de formation.

Ce travail s'est poursuivi pour la saison 2011-2012 et a fait l'objet d'un examen par le groupe de travail *ad hoc* constitué de représentants de l'ensemble des groupes politiques constitués au sein du Conseil. Ce groupe de travail a confirmé les recommandations déjà formulées la saison précédente, qui concernent les 2 dimensions suivantes :

- partenariats et insertion dans le tissu sportif local : le club sportif organisera régulièrement des rencontres avec les autres clubs de l'agglomération pour des séances de détection et/ou formation des entraîneurs, formateurs, arbitres, médecins, etc.,

- évaluation de l'impact : le club sportif rendra compte de ses activités dans un rapport annuel détaillé dont les éléments sont précisés dans la convention et renseignera quelques indicateurs simples pour assurer un suivi des activités de son centre de formation et de leur impact.

L'objet de la délibération

L'objet de la délibération porte sur le financement, par la Communauté urbaine, pour la saison 2011-2012 du club sportif ASVEL Basket, constitué en société anonyme sportive professionnelle (SASP). Ce financement porte sur sa mission d'intérêt général au titre de la formation, telle que définie aux articles L 113-2 et 3, R 113-1 et suivants du code du sport. Juridiquement, le centre de formation est géré par l'association ASVEL qui reçoit des subventions publiques ainsi qu'une participation de la SASP ASVEL.

La présence de clubs sportifs professionnels de haut niveau dans les sports collectifs les plus médiatisés (football, basket-ball, rugby et handball) participe pleinement à la politique de rayonnement national et international conduite par la Communauté urbaine. En soutenant le centre de formation de l'ASVEL Basket, celle-ci souhaite accompagner le développement des clubs de haut niveau sur l'agglomération.

D'autre part, l'analyse des métiers pratiqués par les jeunes à leur sortie du centre de formation indique une réelle insertion professionnelle dans les métiers du sport, même si tous ne deviennent pas joueurs professionnels.

Enfin, l'origine des jeunes sportifs accueillis dans le centre de formation est de 66 % grandlyonnaise, de même que l'encadrement de ceux-ci qui est principalement assuré par des professionnels eux-mêmes issus du centre de formation du club.

Le bilan des activités du centre de formation pour la saison 2010-2011

Les 4 indicateurs principaux retenus pour mesurer l'activité et l'impact des centres de formation sont les suivants : le niveau du club sportif auquel il est rattaché, le nombre de jeunes joueurs inscrits dans le centre ainsi que leur origine géographique et le budget du centre de formation.

Pour la saison 2010-2011, le centre de formation a accueilli, sous convention de formation, 13 jeunes nés entre 1991 et 1996 : 6 d'entre eux proviennent du niveau amateur du club de l'ASVEL. Le centre de formation a mobilisé 4 équivalents temps plein avec, notamment, un directeur, un responsable du suivi scolaire, une équipe médicale et deux entraîneurs. Les jeunes sont hébergés dans une structure gérée par le centre de formation, la Maison Verte, où ils ont à disposition des salles d'études, d'informatique, de repos. La convention passée avec le lycée Frédéric Faÿs leur permet de bénéficier d'horaires aménagés et, en cas de difficultés scolaires, un renforcement du dispositif est prévu avec la mise en place d'un soutien individualisé.

Le centre dispense une formation avec une exigence élevée : entraînement quotidien, études, compétitions durant le week-end. Les stagiaires sont également astreints à un suivi médical régulier : prévention du dopage, prévention et soin des traumatismes physiques.

Le budget du centre de formation s'est élevé à 392 600 €.

Le projet du centre de formation pour la saison 2011-2012

Pour la saison 2011-2012, le centre de formation accueillera 15 jeunes dans les mêmes conditions que l'année 2010-2011.

Pour le moyen terme, le projet du club porte sur la construction d'une halle d'entraînement, "l'Académie Tony Parker", pour accueillir les meilleurs prospects nationaux et internationaux. Des synergies seront recherchées avec la structure professionnelle, qui serait basée dans la future Arena et le centre de formation.

Budget prévisionnel du centre de formation pour la saison 2011-2012 (en €)

Pour la saison 2011-2012, le budget prévisionnel du centre de formation s'élève à 426 400 €.

Charges		Produits	
Libellés	Montant (en €)	Libellés	Montant (en €)
hébergement, restauration	105 000	Subventions - Communauté urbaine de Lyon - Région Rhône-Alpes	154 000 20 000
frais de championnats, compétitions et déplacements	43 000		
frais médicaux	8 000		
suivi scolaire	9 000		

équipements et matériels sportifs	20 000	Société anonyme sportive professionnelle (SASP)	252 400
charges de personnel du centre	180 000		
stagiaires contrats joueurs	56 400		
frais administratif/frais divers	5 000		
Total	426 400	Total	426 400

La Communauté urbaine est sollicitée pour apporter son soutien à l'association ASVEL Basket à hauteur de 154 000 €, montant identique à celui attribué pour la saison 2010-2011.

Les actions engagées feront l'objet d'une convention qui respecte la liberté d'initiative et l'autonomie du club sportif SASP et permet le contrôle de l'utilisation de l'aide publique par l'Association ;

Vu ledit dossier ;

Vu les documents mentionnés à l'article R 113-3 du code du sport ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 154 000 € au profit de l'association ASVEL Basket pour sa mission d'intérêt général au titre de la formation et dans le cadre de la saison 2011-2012,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, le club sportif Société anonyme sportive professionnelle (SASP) ASVEL Basket et l'association ASVEL Basket définissant, notamment, les modalités de versement et les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 657 480 - fonction 40 - opération n° 0P02O0940.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 mars 2012.